MANAGEMENT TERRITORIAL DE LA QUALITÉ GROUPEMENT

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Au terme de la mission :

Le système de management territorial de la qualité et de la gestion des risques du Groupement est formalisé et déployé au sein de l'institution,

Le Manuel d'Assurance Qualité commun est formalisé et mis à la disposition des professionnels, instances, pilotes des thématiques et des animateurs des projets d'EPP,

Il décrit les modalités de pilotage stratégique, opérationnel et par thématique transversal au Groupement,

Le dispositif de formation (plan de formation) à la qualité et à la gestion des risques est formalisé et mis en oeuvre,

Le dispositif d'évaluation est organisé et mis en oeuvre,

La planification des actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins est mise en place,

Le système de management territorial de la qualité peut être déployé au profit des parcours patient, des thématiques et des processus transversaux du Groupement.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

ÉTAPE 1 : MISE EN PLACE DU PILOTAGE TERRITORIAL

Bilan de l'existant,

Diagnostic des forces, des opportunités et des bonnes pratiques de pilotage de la démarche au sein des établissements,

Mutualisation des méthodes et des outils du management de la qualité et des risques,

Formalisation et mise en place des modalités du pilotage stratégique (COSTRAT),

Formalisation et mise en place des modalités du pilotage opérationnel, Cellule Qualité Gestion des Risques Territoriale et son Bureau,

Formalisation et mise en place des modalités du pilotage par thématique et processus territorial et par établissement, formalisation de la lettre de mission des pilotes, formation des pilotes,

Organisation du suivi et du reporting aux structures de pilotage,

Organisation du bilan annuel d'activité et retour d'expérience sur le pilotage à tous les niveaux.

Élaboration du Chapitre 1 PILOTAGES du Manuel d'Assurance Qualité commun (livrable).

ÉTAPE 2 : MISE EN PLACE DE LA GESTION DOCUMENTAIRE TERRITORIALE

Sur la base du bilan de l'existant préalablement réalisé à l'étape 1 de la méthode,

Diagnostic des forces, des opportunités et des bonnes pratiques de gestion documentaire,

Mutualisation et informatisation du dispositif de gestion documentaire,

Mutualisation et informatisation au niveau du Groupement,

Stratégie de déploiement de la gestion documentaire par la formation.

Élaboration du Chapitre 2 GESTION DOCUMENTAIRE du Manuel d'Assurance Qualité commun (livrable).

ÉTAPE 3 : MISE EN PLACE DE LA GESTION DES RISQUES TERRITORIALE

Sur la base du bilan de l'existant préalablement réalisé à l'étape 1 de la méthode,

Diagnostic des forces, des opportunités et des bonnes pratiques de maîtrise des risques,

Organisation et actualisation mutualisées du dispositif de gestion des risques,

Mutualisation, informatisation au niveau du Groupement,

Formalisation, mise en oeuvre, suivi et actualisation continue du plan de prévention,

Stratégie de déploiement de la gestion des risques par la formation,

Élaboration des données d'entrée du pilotage de l'étape A.

Élaboration du Chapitre 3 GESTION DES RISQUES du Manuel d'Assurance Qualité commun (livrable).

ÉTAPE 4 : MISE EN PLACE TERRITORIALE DES DISPOSITIFS D'ÉVALUATIONS, EPP ET INDICATEURS

Sur la base du bilan de l'existant préalablement réalisé à l'étape 1 de la méthode,

Formalisation, mise en oeuvre et/ou actualisation de la politique territoriale d'évaluation des pratiques professionnelles,

Formalisation d'indicateurs pertinents, reproductibles et mutualisables,

Planification d'évaluation par filières de soins, évaluations croisées et benchmarking, par thématique et par processus,

Élaboration des données d'entrée du pilotage de l'étape 1.

Formalisation des méthodes d'évaluation dans la « Boîte-à-outils » de l'évaluation, chapitre 4 ÉVALUATIONS du Manuel d'Assurance Qualité commun (livrable).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

MANAGEMENT EN MODE PROJET

L'accompagnement proposé à la Cellule qualité gestion des risques territoriale est découpé en quatre séquences pédagogiques mises en œuvre au profit des quatre processus du management territorial de la qualité.

Il s'inscrit dans les bonnes pratiques du management par projet (objectifs, planification des tâches, suivi, livrables, évaluation et amélioration continue).

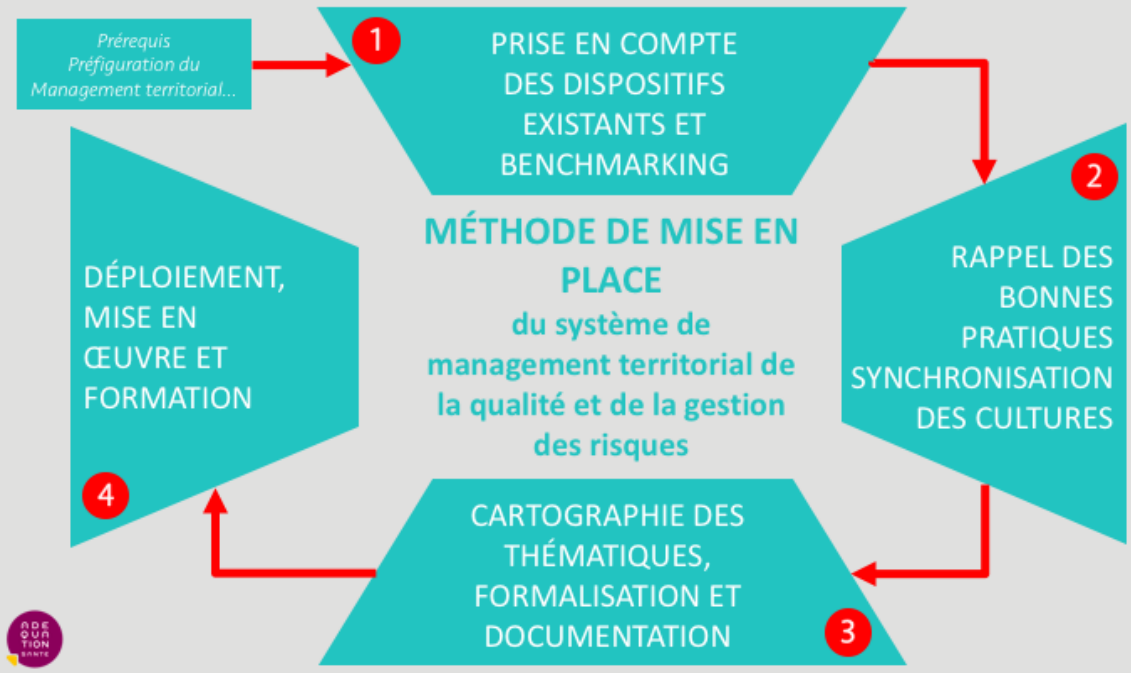

SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE 1

Prise de connaissance collective du rapport de préfiguration du système de management territorial de la qualité et des dispositifs déployés antérieurement au sein des établissements,

Analyse des organisations, de leur effectivité et de leur efficience au service des parcours patient et des thématiques,

Comparaison positive et recherche des meilleures pratiques.

SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE 2

Rappel des bases sémantiques, méthodologiques et pratiques de la qualité et de la gestion des risques, synchronisation de la culture qualité et gestion des risques de tous les membres de la Cellule Qualité Territoriale,

Prise en compte des recommandations de bonnes pratiques en matière de qualité et de gestion des risques,

Élaboration d'outils pédagogiques pour la formation à la qualité et à la gestion des risques.

SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE 3

Cartographie des processus du management territorial de la qualité,

Identification des « livrables », en l'occurrence du Manuel d'assurance qualité du GHT,

Formalisation des procédures de management de la qualité et de la gestion des risques.

SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE 4

Anticipation du déploiement du management territorial de la qualité au profit des thématiques et parcours patient (voir fiche pédagogique PRÉPARATION DE LA CERTIFICATION CONJOINTE),

Planification du partage et de la formation à ces pratiques au profit des professionnels, des pilotes de thématiques transversales et des responsables des instances territoriales.

SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentations animées des méthodes et outils nécessaires ;

Support de prise de notes structurées associé à la présentation méthodologique (livret pédagogique) ;

Dossier documentaire, procédures écrites et formulaires ;

Exemples et supports électroniques réutilisables ;

Remise de la documentation produite en séance ;

PUBLIC

Les membres de la future Cellule qualité – gestion des risques territoriale (ou toute autre désignation qui puisse lui être donnée),

Composée des équipes qualité des établissements parties du GHT.

DURÉE

La durée de la formation proposée de 5 à 15 journées en fonction des besoins et sera adaptée sur demande selon qu'elle sera isolée ou associée à un ou à d'autres programmes de formation inclus dans le dispositif pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Suivi continue de la mission avec la Gouvernance et la structure de pilotage ;

Écoute et prise en compte des acquis des participants préalables à la formation (formation antérieure sur le sujet, pratique de terrain, expérience) ;

Écoute et prise en compte des attentes des participants au début de la formation ;

Écoute active et continue des participants tout au long du programme et adaptation aux demandes exprimées ;

Évaluation « à chaud » des acquis, de la satisfaction des participants et du commanditaire au terme de la formation, par tour de table et questionnaire de satisfaction ;

Évaluation à 6 mois / 1 an de la mise en œuvre effective des acquis de la formation pour les participants et de la satisfaction du commanditaire.

PRÉREQUIS

Les systèmes de management de la qualité et de la gestion des risques des établissements ont fait l'objet d'une analyse formalisée dans le projet de préfiguration du système de management territorial de la qualité et de la gestion des risques,

Ce projet a été soumis à la gouvernance stratégique du GHT et approuvé pour servir de base aux travaux de la Cellule qualité territoriale.

BUDGET PÉDAGOGIQUE

Le budget pédagogique sera établi sur demande en fonction de la durée et de la densité du programme de formation requis par l'établissement.

Siège social / Région sud
54 rue Saint Ferréol
13 001 Marseille

04 91 75 75 75

Région Nord
20/22 avenue du Général Sarrail
78 400 Chatou

contact@adequationsante.com